

Compte rendu de la formation spécialisée du 4 décembre 2023

1/ Approbation du PV du 17/05/2023: vote « pour » des 4 OS

2/ Présentation du règlement intérieur du CSAL :

Après la fin des CAP locales pour les mutations, le non-remboursement des frais des suppléants lors des réunions des instances, avec la fin des CTL et CHSCT, les représentants des personnels ont encore vu leurs droits syndicaux rabaotés...

Nous avons, par exemple, 2 jours pour assurer la préparation et le compte rendu des CHSCT alors que pour la formation spécialisée, nous n'avons plus qu'un jour. Cela devient très compliqué pour examiner tous les sujets susceptibles d'être abordés, travaux, conditions de travail, réglementation..., représenter dignement l'ensemble du personnel et faire le compte rendu de séances durant toute la journée.

C'est pourquoi, entre autres, nous avons proposé de nombreux amendements à ce RI qui sera présenté lors d'un CSAL en janvier.

3/ Élection du secrétaire de la formation spécialisée :

Sébastien Barret, représentant Solidaires Finances Publiques, a été élu à l'unanimité.

Nous avons remercié Joël Mounier, secrétaire du CHSCT jusqu'à ce jour, pour son implication et pour le suivi précis des suites données aux décisions prises en CHSCT.

4/ Campagne Duerp/Pap 2023 :

Des modifications dans les cotations ont été apportées car des risques étaient sous-évalués. Le plan annuel de prévention n'apportant aucune véritable solution quant aux risques psychosociaux engendrés par le NRP, le sous-effectif permanent, l'inconnu quant à l'avenir des antennes après 2025, les représentants des 4 organisations syndicales ont voté « contre » et ont lu l'avis motivé en pièce jointe.

Cet avis motivé sera mis en ligne sur Ulysse07 dans le délai d'un mois. La direction a un délai de deux mois pour y répondre.

5/ Point sur le registre SST, les fiches de signalement et les accidents de service :

Nous avons rappelé que les fiches de signalement et les déclarations d'accidents de service doivent nous être transmises au fil de l'eau ... ce qui n'est pas toujours le cas !

Depuis le 1er janvier, il y a eu « seulement » 6 fiches de signalement transmises. Il n'est pas normal de se faire insulter, menacer,... c'est pourquoi il est important que vous fassiez remonter tous les incidents par le biais de la fiche de signalement.

Il y a eu 40 fiches santé sécurité au travail (SST) dont 25 pour le site de Tournon où les agents subissent depuis 2 ans et demi de fortes nuisances liées aux travaux (bruit, infiltrations d'eau, absence de chauffage jusqu'à fin novembre, canicule avec plus de 36° dans certains bureaux,...).

Le département a connu 4 accidents de service (2 chutes suite à travaux, un accident de trajet et un TMS (trouble musculo-squelettique suite à un port de charge).

6/ Budget :

En l'absence de médecin de prévention, les prescriptions médicales ont été beaucoup moins importantes.

A noter que pour la première fois, des sièges ballon ont été acquis ; Vous pouvez en faire la demande un par le biais de l'assistant de prévention (Bertrand Beauvois) et d'Emeline Massin. Vous devez fournir avec votre demande une prescription (ostéopathe, généraliste, kiné...).

Des sacs à dos sont également disponibles pour le transport des ordinateurs portables pour les télétravailleurs, les vérificateurs, les géomètres... sur prescription médicale.

Vous pouvez en faire la demande auprès de l'infirmière Mme HELLSTRAND (anna.hellstrand@finances.gouv.fr). Vous serez contacté alors par un médecin de prévention.

Nous vous invitons à vous inscrire aux formations proposées par la FS et notamment, celles de secourisme et de sécurité incendie.

Nous avons à nouveau insisté sur le fait que dans une optique d'exemplarité, les chefs de services devaient eux aussi s'inscrire aux formations de secourisme.

En 2024, il sera proposé une formation « yoga des yeux ».

Il a été également proposé qu'un devis soit demandé pour la pause de stores sur le site de Tournon pour le prochain GT budget.

7/ Questions diverses :

A/ tableau de suivi des engagements de la FS :

- **radon: Le Cheylard** : des travaux d'étanchéité sont actuellement réalisés par la mairie. De nouvelles mesures vont être réalisées en mars-avril pour vérifier l'efficacité de ces travaux.
- **Relogement du Teil** : la mise à disposition d'un nouveau local n'est pas prévue avant 2025.
- Nous faisons part régulièrement de l'inquiétude des agents quant à la « survie » des antennes. Indiquer aux agents que le site n'est pas menacé dès lors que le service fonctionne n'est pas audible dès lors que les agents ne maîtrisent pas les effectifs, la charge de travail...on le voit encore avec les conséquences de GMBI, de la THS, de Surf.....
- **Accueil Aubenas** : suite au rapport du CHSCT et aux 2 GT qui se sont tenus, un projet devrait être présenté aux agents. Emparez-vous-en pour y apporter les modifications que vous souhaitez.
- **Exercices incendie** : nouvelle réglementation : tout le monde est guide et serre-

file. Aussi, inscrivez-vous à la formation incendie proposée.

Nous avons rappelé que dans les sites de + de 50 agents, deux exercices d'évacuation doivent être réalisés chaque année.

À Tournon, aucun exercice n'a été réalisé en 2023. Compte tenu des problèmes réguliers liés aux travaux, des cornes de brume ont été installées.

- **Risque nucléaire** : il a été demandé que l'information soit de nouveau présente sur le site Ulysse07. Le rayon a été étendu à 20km des centrales. Les sites du Teil, d'Annonay et de Privas sont concernés. Les agents doivent être informés de la conduite à tenir en cas d'accident nucléaire, des cas d'utilisation des pastilles d'iode et leur emplacement sur les sites.
- **Tournon : parking** : celui-ci devrait être refait en mars/avril 2024. Suite aux travaux, il sera de nouveau demandé à la mairie la pause d'un miroir (nombreux cyclistes ou véhicules à contre-sens) et le marquage au sol (flèche de sens unique).
- **Télétravail** : des réunions des collectifs de travail devraient se tenir en 2024 sur les aspects organisationnels des services suite au développement massif du télétravail.
- **Sites non climatisés** : des financements de pompes à chaleur ont été demandés pour les sites de Privas, d'Annonay et de Tournon. La réponse devrait être connue en février.

La DDFIP de l'Ardèche a répondu le 01/12/2023 à l'avis motivé des représentants des personnels déposé lors de la formation spécialisée du 03/10/2023 concernant l'épisode de canicule du mois d'août (Vous pouvez prendre connaissance de l'avis motivé et de la réponse de la direction en pièce-jointe ou en suivant ce lien : <http://dfp070.intranet.dgfip/agents/csal-fs/relevés-cr-fs/relevés-cr-fs.htm>).

Concernant les sites non climatisés, il est indiqué : « A défaut d'obtenir les financements demandés, et en vue de permettre la création d'espaces rafraîchis et de repli, la Direction prévoit de climatiser les salles de réunion des trois sites (Privas VANEL, Mines et Tournon) et la salle de coworking de Tournon. Les dits espaces seront également équipés d'une connectique adaptée (réseau filaire ou wifi). »

- Vigipirate : par un message du 18/10/2023, nous avons été informés que nous passions au niveau « urgence attentat ».

Le site de Tournon étant avec les travaux une véritable passoire avec des portes qui restent ouvertes en journée et parfois toute la nuit, la pause d'affichettes ne limite en rien les risques...

Vos représentants à la formation spécialisée	
Sébastien Barret Direction SFDL	Céline Coquelet EDR
Carine Royau SIE Privas antenne Aubenas	Etienne Lambert PRS
Frédéric Vidalenche SIE Privas antenne Le Teil	Christophe Clermont SIE Annonay antenne Tournon

Fin de la FS à 16h20